



Retransmission en *streaming* d'audiences de plaidoiries, de prononcé d'arrêts et de lecture de conclusions de la Cour de justice

Afin de faciliter l'accès du public à son activité judiciaire, la Cour de justice de l'Union européenne offrira un système de *streaming* à partir du 26 avril.

Le prononcé des arrêts de la Cour de justice et la lecture des conclusions des avocats généraux seront retransmis **en direct** sur son site Internet. La retransmission, qui ne concerne à ce stade que les affaires attribuées à la grande chambre, sera activée dès le début des audiences, selon l'horaire prévu dans le [calendrier judiciaire](#).

Les audiences de plaidoiries des affaires attribuées à la grande chambre de la Cour de justice feront elles aussi, en principe, l'objet d'une retransmission **en différé** pendant une phase pilote de 6 mois. Les audiences pourront être visionnées, selon le cas, le jour même dès 14h30 (pour les audiences ayant lieu le matin) ou le lendemain à partir de 9h30 (pour les audiences qui se poursuivent l'après-midi), mais ne pourront pas être consultées ultérieurement.

Les retransmissions sont conçues afin de permettre aux citoyens de suivre les audiences dans les mêmes conditions que s'ils étaient physiquement présents. Ils bénéficieront donc d'une interprétation simultanée des débats dans les langues nécessaires pour le bon déroulement de l'audience.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.